



**Die Gewerkschaft.
Le Syndicat.
Il Sindacato.**

Halte à la discrimination salariale – place aux salaires minimums! **Corinne Schärer, secrétaire syndicale responsable de la politique de l'égalité**

30 ans après l'inscription de l'article sur l'égalité dans la Constitution fédérale, les femmes restent massivement discriminées sur le plan salarial. Aujourd'hui encore, 280 000 femmes gagnent moins de 4000 francs par mois. Une femme qui s'engage aux côtés d'Unia pour l'initiative sur des salaires minimums sait ce que cela signifie d'avoir 3600 francs pour vivre. Décoratrice-étalagiste, elle élève seule deux enfants. Son salaire suffit à peine à payer les primes d'assurance-maladie, le loyer et les frais du ménage. Ses enfants portent des vêtements de seconde main et les vacances sont un luxe rarissime. Ce cas est loin d'être isolé. Une autre femme, employée du commerce de détail, milite pour des salaires plus élevés, sachant par expérience qu'avec un salaire de 3200 francs on aura trop peu pour vivre à l'âge de la retraite. L'AVS ne couvre pas les besoins fondamentaux et il faut solliciter des prestations complémentaires. Et cela, seulement parce qu'un employeur a versé un salaire trop bas.

Des salaires féminins permettant de vivre dignement

Il est bien clair pour Unia qu'une telle situation porte préjudice à la collectivité et qu'elle n'est pas acceptable. En outre, la discrimination salariale a beau être interdite depuis quinze ans, les écarts de salaire entre femmes et hommes restent en moyenne d'un cinquième. C'est pourquoi Unia entend faire pression, le 14 juin, pour que les salaires féminins augmentent enfin.

Les exemples cités plus haut n'ont rien d'exceptionnel. Beaucoup de femmes n'arrivent pas à joindre les deux bouts avec leur salaire. Elles travaillent souvent dans des branches à bas salaires, comme l'hôtellerie-restauration, les nettoyages, le commerce de détail, l'industrie alimentaire ou l'industrie horlogère. Or les activités «typiquement féminines» sont généralement moins estimées et donc moins bien payées. L'initiative sur des salaires minimums et l'introduction d'un salaire minimum garanti permettront toutefois d'augmenter substantiellement les bas salaires féminins et de franchir une étape importante en direction de l'égalité.

L'égalité des salaires, maintenant!

Les femmes et les hommes doivent gagner la même chose – ce principe figure depuis 30 ans dans la Constitution fédérale et depuis quinze ans dans la loi sur l'égalité. Et pourtant, les femmes continuent à gagner, au 21^e siècle, un cinquième en moins que les hommes. Et comme le montrent les dernières statistiques, l'écart salarial s'est même creusé depuis 2006! Pourquoi, tout en ayant effectué la même formation, en assumant la même fonction au même niveau hiérarchique et en possédant la même expérience professionnelle, les femmes devraient-elles accepter d'être privées en moyenne de 9,4 % de leur salaire? Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Quoi qu'en disent beaucoup d'employeurs, le fossé salarial ne se comblera pas tout seul. Et les mesures librement consenties ou les belles déclarations d'intention ne suffiront pas. En effet, l'augmentation de la partie inexplicable de la différence salariale prouve que les femmes sont discriminées en raison de leur sexe. Cela vaut aussi bien dans l'industrie des machines (15 %) que dans le commerce de détail (11,3 %), l'industrie alimentaire (15,4 %) ou les banques/assurances (12,2 %).

Rien ne justifie que les femmes gagnent moins que les hommes – surtout pas le fait que les entreprises économisent ainsi des millions sur le dos des femmes. Moins bien payées, elles perdent au cours de leur vie professionnelle des milliers de francs de revenu. Et comme la responsabilité des enfants et de la famille incombe généralement aux femmes, beaucoup d'entre elles ne peuvent

travailler qu'à temps partiel. Par conséquent, beaucoup de femmes ne gagnent pas assez pour vivre correctement et pouvoir mener une existence digne à la retraite.

Unia s'engage activement contre ces inégalités et exige que:

- les salaires augmentent
- l'égalité salariale soit enfin transposée dans les faits
- les conditions de travail des femmes s'améliorent.

8 mars – Unia s'engage pour des salaires plus élevés dans le commerce de détail

Unia s'engagera à la journée nationale d'actions du 14 juin – pauses à 14h06 dans les entreprises, actions variées, participation à des manifestations portant sur ces exigences. Le 8 mars déjà, Unia sera présent dans le commerce de détail, afin d'informer et de mobiliser les vendeuses pour qu'elles soutiennent ces requêtes le 14 juin. Par cette action menée dans le commerce de détail, Unia exige le relèvement des bas salaires dans la vente et entend montrer que l'initiative sur les salaires minimums permettra de résoudre ce problème.

Berne, le 8 mars 2011

Conférence de presse de l'USS 14 juin 2011